Au Rwanda, les preuves contre l'armée française sont introuvables

Stephen Smith

L'Express, 25 novembre 2026

Chronique. Dans un silence médiatique assourdissant, la Cour de cassation a définitivement rejeté les accusations de complicité de génocide qui pesaient sur les militaires de l'opération Turquoise.



Un visiteur observe une photo montrant des soldats français passant devant des milices rwandaises au Mémorial du génocide de Kigali, au Rwanda, le 28 mars 2021. Cyril Ndegeya / Xinhua News Agency/Newscom/MaxPPP

Il y a un moyen sûr d'évaluer la bonne foi de vos médias de choix. Il suffit de taper "Bisesero" dans leur moteur de recherche. Voici pourquoi.

Bisesero est une région de collines s'élevant au bord du lac Kivu, dans l'ouest du Rwanda. Le 27 juin 1994, un détachement de reconnaissance de l'armée française – 12 hommes sous les ordres d'un lieutenant-colonel – y voit sortir de leurs caches des Tutsi traqués depuis deux mois et demi. Les corps de milliers d'autres Tutsi se décomposent dans les bananeraies, plantations d'eucalyptus et boqueteaux alentour, certains déjà momifiés par le soleil. Pour les survivants, ces soldats français sont l'ultime espoir. Mais, cinq jours après le déclenchement de l'opération "Turquoise", le détachement, muni seulement d'armes légères et dans une zone pas encore sécurisée, estime ne pas avoir les moyens de son mandat humanitaire conféré par l'ONU. De retour au camp de base, le lieutenant-colonel alerte sa hiérarchie sur une situation d'urgence, une question de vie ou de mort. Trois jours plus tard, quand les Français retournent en force, un nombre inconnu de Tutsi ont été massacrés entre-temps.

Dans *Le Figaro* du 29 juin 1994, l'envoyé spécial du journal, Patrick de Saint-Exupéry, décrit ces "*silhouettes fantomatiques*" de Bisesero pourchassées par des Hutu enragés. Il

évoque aussi le désarroi des militaires français, "*partis de Nîmes en hâte*", trois jours plus tôt, et découvrant "*brutalement une réalité inimaginable*". Il cite les derniers mots de leur chef, avant de décrocher à la tombée de la nuit : "*'Nous allons revenir', assure-t-il aux réfugiés, avec beaucoup d'émotion. 'Dans deux ou trois jours, nous serons là. En attendant, il faut se cacher et survivre!'*"

Dix-sept années d'enquête

En 2004, dix ans après les faits dont il avait été témoin, Patrick de Saint-Exupéry dénonce le rôle infâme qu'aurait joué la France au Rwanda, notamment à Bisesero, dans un livre, *L'Inavouable*, dont la "*réédition augmentée*", cinq ans plus tard, se fait plus accablante encore, sous le titre *Complices de l'inavouable*. Le 16 février 2005, six rescapés de Bisesero portent plainte pour "*complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité*". Plusieurs associations se constituent parties civiles. Fin décembre 2005, une instruction judiciaire est ouverte. Cinq militaires français sont placés sous le statut de témoin assisté, dont le commandant de l'opération "Turquoise", le général Lafourcade. S'ensuivent dix-sept années d'enquête, l'examen de milliers de documents – bon nombre déclassifiés – et l'audition de centaines de témoins. En 2023, le juge d'instruction conclut à un non-lieu. Un an plus tard, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris confirme sa décision.

Déshonorant procès d'intention

Excipant d'une "*enquête inaccomplie*", les plaignants se pourvoient en cassation. Le 9 septembre dernier, la Cour de cassation leur oppose un rejet au vu du "*caractère approfondi de l'enquête diligentée*", à l'origine du double non-lieu. Elle fait valoir "*qu'aucun élément ne met en évidence une intention de la part de ces officiers* [français] *de faciliter la commission des crimes sur les civils tutsi*", ajoutant "*que le délai de trois jours avant l'intervention des secours a été celui de l'éclaircissement d'une situation qui demeurait alors encore confuse pour les acteurs de terrain et pour le commandement au vu de la présence potentielle de forces belligérantes non clairement identifiées.*"

Que le dernier mot de la justice soit apprécié diversement ne surprendra personne eu égard à l'extrême polarisation de l'opinion publique française au sujet du Rwanda (ou, plutôt, eu égard à une place publique abandonnée aux extrémistes). Tout de même : pendant vingt ans, des militaires étaient accusés, non pas de non-assistance à personne en danger, mais d'"*entente établie en vue de la préparation d'actes constitutifs de génocide*" – une accusation qui n'a de sens qu'en visant aussi leur hiérarchie, militaire et politique. Au nom de la vigilance démocratique, on a pu croire légitime de nourrir ce soupçon. Mais ne faudrait-il pas rapporter maintenant qu'en l'absence de preuves, introuvables depuis 1994, il s'agissait d'un déshonorant procès d'intention ?

Si, en tapant ”Bisesero”, vous ne trouvez rien après le 9 septembre dans les archives de vos sources d'information, à vous d'en tirer les conséquences.